

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 5 février 2026.

Le cinq février deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le trente janvier deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Michel PICARD	à	M. Claude MATHON
Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Laura BELLOIS	à	M. Philippe HOGOMMAT
M. Franck GAILLOT	à	Mme Christine ROBERT
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Coline OLIVIER
M. Daniel HEQUET
Mme Amandine MARTINEZ
M. Laurent BOULA

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Christian DANDRIMONT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

038.02.2026 FINANCES

SUBVENTIONS 2026 A VERSER AUX ASSOCIATIONS, AU C.C.A.S. ET A LA CAISSE DES ECOLES

Après plusieurs années de baisse d'activité liée à la pandémie de Covid-19, la vie associative Osnysoise reste toujours aussi dynamique et l'année 2026 sera marquée par la poursuite du soutien de la Municipalité aux associations locales.

L'attribution d'une subvention est soumise à la réalisation d'un dossier de demande de subventions.

11 associations scolaires ou partenaires bénéficient d'un soutien financier de la ville pour un montant de **6.600€** et d'une provision de 2.000€ : 2 100 enfants en école maternelle et élémentaire ainsi que 1 500 collégiens et lycéens bénéficieront de ces aides.

12 associations culturelles et de loisirs bénéficient d'un soutien financier de la ville pour un montant de **26 300€** (dont 16 500 € pour l'AMO – Association Maison d'Osny). Elles représentent 1100 adhérents au total. Les critères retenus par la ville pour la définition du montant des subventions de fonctionnement sont le nombre et la typologie des adhérents, l'implication de l'association dans les évènements municipaux et plus généralement, dans la vie locale et le budget proposé (réalisés antérieurs et budget prévisionnel 2026).

Hormis l'ONAC, toutes ces associations bénéficient de prêts de locaux communaux, ponctuels ou permanents.

En outre, une provision de **1 600 €** est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

16 associations sportives bénéficient d'un soutien financier de la ville : Elles représentent environ 3 329 licenciés dont 40% sont des femmes et 49% de jeunes de moins de 18 ans (majoritairement des Osnysois). Hormis l'association intercommunale de cyclisme, toutes les associations bénéficient d'équipements sportifs couverts ou de plein air mis à leur disposition par la commune. Les éléments retenus par la ville pour la définition du montant des subventions de fonctionnement sont le nombre d'adhérents, leurs origines géographiques, l'implication de l'association dans les évènements municipaux, sa politique éducative, ses résultats sportifs et le budget proposé (réalisés antérieurs et budget prévisionnel 2026).

Le montant total des subventions « sport » inscrit au budget s'élève à **58.100 €** (dont 28.000 € à Osny Football Club, association qui fait par ailleurs l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens).

La subvention de **l'amicale des agents communaux (AACO)** maintient son niveau de subventionnement habituel à savoir 23.000 € + 4.040 € au titre de l'action sociale municipale soit une subvention globale de **27.040 €**. Au total pour 2025, elle enregistre 150 adhérents (une convention d'objectifs et de moyens est par ailleurs réalisée tous les 3 ans entre la Ville et l'association).

L'association féline de Cergy-pontoise (stérilisation et mise à l'adoption des chats errants) bénéficiera d'une subvention de **1.500€** pour 2026 et la subvention à **l'association de sauvegarde** (prévention spécialisée sur les quartiers) sera attribué lors d'un prochain conseil municipal (provision de **7000€**).

Concernant la **vie des quartiers**, une provision de **500€** est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

Le Centre Communal d'Action Social – CCAS a sollicité la ville à hauteur de **95.000€** (105 000€ en 2025), à cela s'ajoute 125.000€ de provision en dépense et en recette afin de prendre en compte la valorisation des prêts de locaux, charges et salaires mis à disposition par la Ville au CCAS (convention de mise à disposition signée en 2025).

Enfin, **la Caisse des écoles** bénéficie d'une subvention inchangée de **50.000€**.

La présente délibération a pour objectif d'approuver les montants des subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles proposés dans le tableau annexé.

Pour l'année 2026, le montant total des subventions est de **389.540€** et les autres subventions, sur projet notamment, seront proposées lors des prochains conseils municipaux (**11.100€**).

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

VU les demandes de subventions des associations locales pour l'année 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité (Les élus présents, membres des conseils d'administrations d'associations ne prennent pas part au débat : N. Siepi / AM. Besnouin / D. Dubreil / S. Landemaine) de la commission plénière du 26 Janvier 2026,

CONSIDERANT la nécessité pour la ville de soutenir le réseau local des associations et d'accompagner leurs activités,

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville que présente les missions, activités et projets proposés par ces associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE

(Les élus membres des conseils d'administrations d'associations ne prennent pas part au vote : V. Busson / N. Siepi / F. Gaillot / AM. Besnouin / D. Dubreil / Caroline Olivier / S. Landemaine)

Article 1 :

D'attribuer les subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de **389.540 €**.

Certaines subventions et subventions sur projets seront proposées ultérieurement (**11.100€**).

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

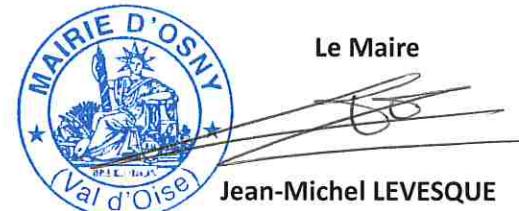
Article 3 :

Les crédits sont prévus au budget primitif 2026 du budget principal de la ville.

Article 4 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 5 février 2026
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20260205-038022026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Imputation		Libellé	Montant versé 2025	Montant 2026
020	65748	PERSONNEL		
		Amicale des agents communaux - fonctionnement	23 000 €	23 000 €
		Amicale des agents communaux - action sociale	4 040 €	4 040 €
		Total compte 020 65748	27 040 €	27 040 €
201	65748	SCOLAIRE		
		Collège Marie Josée Perec	500 €	500 €
		Ass.sport.cult. St Exupéry	900 €	900 €
		Ass.socio.cult.Lameth	600 €	600 €
		Ass sport.et sociocult. Immarmont Evasion	500 €	500 €
		Ass. Sportive La Bruyère	500 €	500 €
		Ass. sportive et culturelle maternelle St Exupéry	900 €	900 €
		Ass. Yves Le Guern	900 €	900 €
		Association Sportive P.E.Victor	500 €	500 €
		Ligue contre le cancer - partenariats scolaires	500 €	500 €
		Ass. Sport et culturelle élém. Ravinière	500 €	500 €
		Foyer Socio Éducatif Collège La Bruyère	300 €	300 €
		Total compte 201 65748	6 600 €	6 600 €
020	65748	FETES ET CEREMONIES / ANIMATION LOCALE / CULTUREL		
		Association Maison d'Osny - AMO	16 500 €	16 500 €
		Codevota F.N.C.T.A.	1 000 €	1 000 €
		Office national des combattants et victimes de guerre	500 €	500 €
		Gospel St Pierre d'Osny	1 000 €	1 000 €
		Les amis de Grouchy	2 000 €	2 000 €
		Les amis du musée des sapeurs pompiers	300 €	300 €
		Les Tiags en folie	1 000 €	1 000 €
		Mempôkap	800 €	800 €
		Osny images	500 €	500 €
		Osny Ouest	1 000 €	1 000 €
		MCJ Dance Move	1 000 €	1 000 €
		Rando découverte Amitié	500 €	700 €
		Total compte 020 65748	26 100 €	26 300 €
11	65748	POLICE MUNICIPALE		
		Association féline de Pontoise	1 500 €	1 500 €
		Total compte 11 65748	1 500 €	1 500 €
30	65748	SPORT		
		BMX Club Osny (OSNY BICROSS CLUB)	3 000 €	3 000 €
		Boules Lyonnaises	400 €	400 €
		Boxe Thaïlandaise	500 €	500 €
		Entente cycliste Osny-Pontoise	600 €	600 €
		Osny football club	28 000 €	28 000 €
		Futsal (académie)		500 €
		Espoirs gymniques d'Osny	3 000 €	3 000 €
		Hand ball (EX-EAQUO)	2 500 €	2 500 €
		Judo club Osny	4 300 €	4 300 €

		As karaté Osny Lys d'or (Majorettes) Pétanque Tennis (A.T.L.O.) Tir à l'arc (Les archers de Grouchy) Volley (A.V.O.P.) Gym Tonik (anc.Aso Gymnastique volontaire)	1 000 € 1 500 € 450 € 5 500 € 2 000 € 3 500 € 1 300 €	1 000 € 1 500 € 500 € 5 500 € 2 000 € 3 500 € 1 300 €
		Total compte 30 65748	57 550 €	58 100 €
4213	65748	ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET ADOLESCENCE		
	Déclic	Sauvegarde 95 (*provision 2026)	3 500 €	prochain CM
		Total compte 4213 65748	3 500 €	- €
		TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	122 290 €	119 540 €
		Provisions pour subventions sur projets et soldes Secteur scolaire Ass. Yves Le Guern Ass.socio.cult.Lameth Secteur fêtes et cérémonies / animation locale / culturel Secteur sport Espoirs gymniques d'Osny Secteur vie des quartiers Total provisions et soldes		2 000 € 1 000 € 1 000 € 1 600 € 450 € 7 500 € 2 450 € 11 100 €
		TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PROJETS	124 740 €	130 640 €
201	657364	Caisse des Ecoles	50 000 €	50 000 €
		Total compte 201 657364	50 000 €	50 000 €
420	657363	CCAS Convention de mise à disposition 2025 (6 mois)	105 000 €	95 000 € 125 000 €
		Total compte 420 657363	105 000 €	220 000 €
		TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE HORS PROJETS	277 290 €	389 540 €
		TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS, CDE ET PROJETS	279 740 €	400 640 €